



Contrat de Saillie 2026 HOLLISTER DU PLANTEY Étalon SF agréé SF



VENDEUR	ACHETEUR – COORDONÉES DE FACTURATION	
Camille Garibal 3 avenue du Tindoul 12740 SEBAZAC – France 0637900720 camille.garibal8@gmail.com	Entreprise :	
	Nom Prénom :	
	Adresse complète :	
	Tel :	Mail :
CONDITIONS DE VENTE :		
Objet de la vente : la carte de saillie de l'étalon Hollister du Plantey aux conditions suivantes :		
<ul style="list-style-type: none">• 220 € TTC (208,53 € HT) à la réservation + Frais Techniques 190 € TTC (180 € HT) Total = 410 € TTC (388,60 € HT) à payer avant l'envoi des doses.• 540 € TTC (511,85 € HT) à payer au poulain vivant 48h		
Total à payer en deux échéances : 410 € TTC + 540 € TTC = 950 € TTC (soit 900,50 € HT)		
TVA applicable à 5,5 %		
La réservation et le solde devront être réglés par virement bancaire :		
IBAN: FR76 1780 7006 0405 6213 9020 907 BIC: CCBPFRPPTLS		
CONDITIONS D'UTILISATION :		
NOM DE LA JUMENT :	Détail concernant l'étalon :	
N°SIRE :	Studbook :	Hollister du Plantey
Date de naissance :		N° SIRE : 17509961H
Origines :		Étalon SF agréé SF
		Disponible en IAC
Qui devra être inséminée dans un centre de mise en place agréé.	Le présent contrat devra être renvoyé signé ,	
Nom clinique/haras :	en 2 exemplaires à l'adresse suivante :	
Nom inséminateur :	Camille Garibal	
Tél :	3 avenue du Tindoul	
Adresse complète :	12740 Sebazac	
	Ou à l'adresse mail : camille.garibal8@gmail.com	
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :		
<ul style="list-style-type: none">• Il est indispensable de parapher en bas de la page• Veuillez trouver les conditions détaillées de la vente en page 2		



CONDITIONS DETAILLEES DE LA VENTE

- 1) Tout retard de paiement entraînera la facturation d'intérêts monétaires au taux légal, le vendeur se réservant le droit, dans ce cas, de refuser la livraison de doses de semence jusqu'au paiement complet dans les conditions du contrat.
- 2) La réservation ne sera effective qu'au retour du présent contrat rempli et signé, et de la réception de la 1ère partie du virement bancaire.
- 3) L'Acheteur ayant pris connaissance des conditions dans lesquelles se déroulent les inséminations dans le centre agréé, dégage le vendeur de toute responsabilité concernant sa jument.
- 4) L'Acheteur s'engage à régler auprès du centre, les frais de pension, de mise en place, d'analyses éventuelles, etc de sa jument. Les expéditions de paillettes sont effectuées dans les centres d'insémination désignés dans le présent contrat directement par Equitechnic sur demande du Vendeur.
- 5) En cas d'annulation de la saillie, les frais techniques et réservation seront conservés par le Vendeur.
- 6) Pour 1 jument, 12 paillettes seront envoyées à l'acheteur. Ce nombre de paillettes vous permet de bénéficier de **3 essais avec 4 paillettes par insémination**. Garantie Poulain Vivant. Toute gestation supplémentaire entraînera la facturation à la naissance des frais de saillie correspondants.
- 7) Si des paillettes restantes ne sont pas utilisées, elles restent la propriété de Madame Garibal, et devront être restituées sur demande.
- 8) Conditions sanitaires concernant la jument :
 - a. Vaccination Grippe et Rhino pneumonie obligatoires avec une injection datant de moins de un an, et une primo-vaccination à un mois d'intervalle.
 - b. Transpondeur obligatoire
- 9) Les frais de saillie sont dus au poulain vivant 48 heures. L'Acheteur s'engage à régler le solde de la saillie sous 8 jours après la naissance.

Fait à _____, le / / _____,

L'acheteur

Porter à la main la mention « lu et approuvé »

Le vendeur

Camille Garibal